Projet d'étude afin de mieux comprendre les causes des violences et d'y remédier.

Conférence de presse au CRP-Santé (9 juillet 2013)

Ce 9 juillet 2013, Madame Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Egalité des chances, Dr Jean-Claude Schmit, directeur général du CRP Santé et Dr Laurence Fond-Harmant, sociologue et chef de projet de recherche du CRP Santé ont invité à une conférence de presse sur un projet d'étude de recherche afin de mieux comprendre les causes des violences domestiques et d'y remédier par l'élaboration de mesures de prévention adaptées.

Au Luxembourg, les violences domestiques représentent 801 interventions policières et 357 mesures d'expulsions (source : rapport annuel au Gouvernement 2012). En effet, les situations de violences domestiques sont diverses et variées : il convient d'en comprendre les origines de ces violences au sein des familles. Que déclarent les auteurs de violence et les victimes concernant leurs convictions, leurs attitudes et leurs comportements ? Dans quelles situations sociales et culturelles vivent-ils ? Sont-ils exposés à la violence dans leur foyer ou dans leur communauté ? Quels sont les antécédents familiaux des victimes et des auteurs ? Quels sont les principaux facteurs de risque de la violence ? Comment prévenir les comportements violents et leurs conséquences plutôt que de réagir et d'accepter la violence ?

Pour pouvoir livrer des réponses à ces questions, le Centre d'Etudes en Santé du CRP-Santé a lancé un projet de recherche mandaté par le Ministère de l'Egalité des chances intitulé : « *Violences domestiques au Grand-Duché de Luxembourg : étude des causes pour une politique de prévention ciblée* ». L'étude se focalise sur les conditions de vie dans lesquelles émergent des relations dominées par la violence ainsi que sur les causes. Par ailleurs, elle compare l'évolution observée depuis 2003 dans le domaine des violences domestiques et analyse de façon approfondie les origines et les causes de ces violences. Finalement, elle propose des recommandations en termes d'information, de sensibilisation et de prévention de la violence au Luxembourg.

Lors de la conférence de presse Madame Hetto-Gaasch a cerné le contexte d'une telle étude qui permet d'aller au-delà des statistiques annuellement collectées par les instances représentées au sein du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence. Elle voit cette étude aussi comme un complément important à la réforme de la loi sur la violence domestique.

Les partenaires du projet sont les associations financées par le Ministère de l'Egalité des chances dans le cadre de leur activité d'accompagnement des victimes et auteurs de violences domestiques, ainsi que les instances judiciaires et la Police Grand-Ducale.